BUDGET PRIMITIF DU CCAS ET DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE 2024



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2024. La présente note a vocation de présenter de façon synthétique les informations relatives au budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et du budget de la résidence autonomie Les Hortensias, gérée par le CCAS.

Les budgets du CCAS et de la résidence autonomie ont été votés par le Conseil d'Administration le 8 février 2024, sur la base du débat d'orientations budgétaires présenté le 14 décembre 2023.

1. Le budget du C.C.A.S

a) La section de fonctionnement :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services du CCAS.

Pour plus de lisibilité, le budget comprend 3 secteurs :

- Le secteur administration générale qui comprend les dépenses d'ordre général comme les frais de personnel, les subventions aux associations, et les aides accordées aux plus démunis. En recettes, ce secteur comprend une subvention de la ville et une dotation du Conseil Départemental en contrepartie du suivi par le CCAS de 40 bénéficiaires du RSA.
- Le secteur personnes âgées qui comprend les dépenses relatives aux manifestations organisées pour les seniors de la commune, dans le but de rompre leur isolement. En recettes, ce secteur comprend une subvention de la ville, et les produits issus de la tarification des usagers (sorties payantes, activité de gym douce).
- Le secteur résidence autonomie Les Hortensias qui comporte encore des dépenses et recettes d'amortissement de travaux effectués avant la transposition dans un budget annexe, et en recette une subvention de la ville.

La subvention de la ville envers le CCAS représente 173 138€, et est ventilée dans les 3 secteurs évoqués plus haut.

La <u>section de fonctionnement</u> du budget primitif 2024 du CCAS est présentée, à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 235 039 €, répartis ainsi :

Secteur	Dépenses BP 2024	Recettes BP 2024
Administration générale	114 895	114 895
Résidence Les Hortensias	29 561	29 561
Personnes âgées	90 583	90 583
Total	235 039	235 039

b) <u>La section d'investissement :</u>

Cette section est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elles concernent des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Cette section comporte notamment, en dépenses et en recettes, des prestations remboursables, c'est-à-dire la possibilité pour le CCAS de venir prêter des sommes à des ménages en difficulté. Cette section comporte aussi, en recettes, des opérations d'ordre liées aux opérations d'amortissement.

La <u>section d'investissement</u> du budget primitif 2024 du CCAS est présentée, à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 38 219 €, répartis ainsi :

Secteur	Dépenses BP 2024	Recettes BP 2024
Administration générale	37 719	2 000
Résidence Les Hortensias	0	35 719
Personnes âgées	500	500
Total	38 219	38 219

2. Le budget annexe de la résidence autonomie « Les Hortensias »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément aux dispositions des articles R314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le budget de la résidence autonomie a été transposé dans un budget annexe, sous nomenclature M22, afin d'en permettre une plus grande lisibilité.

a) La section de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la résidence Les Hortensias.

Le budget comprend 3 groupes de <u>dépenses</u> :

- Les dépenses afférentes à l'exploitation courante : fluides, fournitures, rénovation des logements, dépenses relatives au programme des animations visant à prévenir la perte d'autonomie, ...
- Les dépenses afférentes au personnel.
- Les dépenses afférentes à la structure : la redevance de transparence versée à Seminor, la maintenance du bâtiment, la taxe foncière, ...

Les recettes de la section de fonctionnement de la résidence proviennent essentiellement des loyers des résidents, de la subvention du CCAS vers la résidence (à hauteur de 47 125 € pour 2024), du forfait autonomie versé par le Conseil Départemental pour le financement du programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

La <u>section de fonctionnement</u> du budget primitif 2024 de la résidence autonomie Les Hortensias est présentée, à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 379 856 €, répartis ainsi :

	Dépenses BP		Recettes BP
Groupe	2024	Groupe	2024
Exploitation courante	111 600	Produits de la tarification	300 000
		Autres produits relatifs à	
Dépenses de personnel	124 877	l'exploitation	77 173
Structure	140 250	Produits exceptionnels	2 683
Total	379 856		379 856

b) <u>La section d'investissement</u>

Cette section est liée aux projets de la résidence à moyen ou long terme. Elles concernent des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Cette section comporte notamment, en dépenses et en recettes, l'encaissement et le remboursement des dépôts de garantie versé par les résidents à leur entrée dans les lieux, l'achat de matériel ou de mobilier. Cette section comporte aussi, en recettes, des opérations d'ordre liées aux opérations d'amortissement, et un déficit prévisionnel d'investissement, qui sera couvert au compte administratif par le résultat de l'exercice antérieur.

La <u>section d'investissement</u> du budget primitif 2024 de la résidence autonomie Les Hortensias est présentée, à l'équilibre, avec un total de dépenses et de recettes de 18 084 €, répartis ainsi :

	Dépenses BP 2024	Recettes BP 2024
Total	18 084	18 084